La santé en tant que motivation politique d'une plus grande ambition dans le domaine des changements climatiques, dans le cadre du Sommet sur le climat 2019 du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies

« Orienter les investissements pour soutenir les mesures en faveur du climat, de la santé et du développement durable »

1. Pourquoi se préoccuper des changements climatiques et du financement de la santé ?

Des données solides démontrent désormais i) que les filières énergétiques qui favorisent les changements climatiques causent déjà, chaque année, quelque sept millions de décès attribuables à la pollution de l'air et que les changements climatiques en eux-mêmes ont déjà des conséquences non négligeables sur la santé, qui devraient s'aggraver jusqu'à entraîner la perte de centaines de milliers de vies par an dans un proche avenir et qui pourraient remettre en cause les progrès accomplis grâce à la couverture sanitaire universelle ; ii) qu'il existe des interventions dont l'efficacité est avérée pour se prémunir des conséquences du climat sur la santé et pour fournir des sources d'énergie sobres en carbone et peu polluantes ; iii) que les progrès en matière de santé réalisés grâce aux investissements dans les domaines des changements climatiques et de la qualité de l'air et les interventions telles que les systèmes d'alerte précoce et les systèmes de santé résilients face au climat et écologiquement durables seront rentables par rapport aux investissements consentis ; iv) que les soins de santé contribuent de manière importante et croissante aux émissions de gaz à effet de serre. Ils représentent aujourd'hui 5 % à 10 % des émissions de CO_2 dans les pays à revenu élevé et cette proportion augmente au niveau mondial.

Il faut investir davantage en faveur de l'adaptation en matière de santé, en particulier dans les pays à revenu faible ou intermédiaire, qui sont les plus vulnérables aux conséquences du climat. Les Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) s'engagent à mobiliser collectivement US $100 milliards par an en faveur de l'adaptation et du développement de sources d'énergie sobres en carbone dans les pays à revenu faible ou intermédiaire d'ici à 2020. Toutefois, le faible niveau du soutien financier en faveur de l'adaptation la santé aux changements climatiques dans ces pays reste préoccupant. Il ressort d'une enquête auprès des principaux fonds multilatéraux qui soutiennent l'adaptation en matière de santé que US $ 9 millions (0,5 %) environ seulement sur plus de US $1,5 milliard déboursés ont été alloués à des projets portant spécifiquement sur la santé, malgré les demandes insistantes de soutien des ministres de la santé des pays les plus vulnérables. En ce qui concerne l'atténuation de la pollution de l'air et des changements climatiques, de nombreux pays en développement ne disposent pas des stations de contrôle de la qualité de l'air susceptibles de fournir les données nécessaires aux

citoyens et aux décideurs locaux et nationaux pour suivre les progrès accomplis à la fois en matière de pollution de l'air et de changements climatiques.

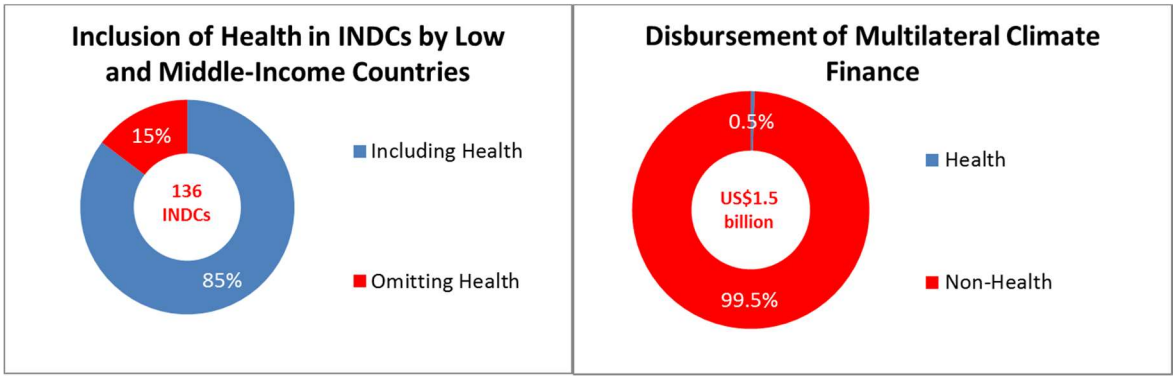

(a) Nombre de pays à revenu faible ou intermédiaire qui ont inclus la santé dans leurs contributions prévues déterminées au niveau national (CPDN) au titre de l'Accord de Paris et b) déblocage de fonds pour des projets du Global Environmental Facility, du Fonds pour l'adaptation, du Programme pilote pour la résistance aux chocs climatiques, du Fonds pour la réalisation des OMD et du Fonds vert pour le climat.

Projet d'engagement et raison d'être

X banques multilatérales de développement, fonds pour le climat, fonds pour la santé et le développement, organismes de développement bilatéraux, organisations philanthropiques et acteurs du secteur privé, responsables de Y milliards de financement, s'engagent à investir bien davantage dans des interventions dont l'efficacité est prouvée en faveur de systèmes de santé résilients face aux changements climatiques et pour la mise en œuvre de politiques sur la qualité de l'air et de systèmes de contrôle de la qualité de l'air.

Les domaines ciblés par les investissements seraient les suivants :

- Systèmes de surveillance et d'intervention sanitaires tenant compte du climat (vagues de chaleur, orages et inondations et maladies à transmission hydrique ou vectorielle, comme le choléra, le paludisme et la dengue).
- Investissement dans des établissements de santé « intelligents face au climat » qui répondent à des critères préalablement convenus de résilience, d'accès aux énergies renouvelables et de réduction maximale des émissions de CO_2.
- Matériel de qualité garantie pour le contrôle de la qualité de l'air dans les principales villes des pays à revenu faible ou intermédiaire, dans le cadre d'un réseau mondial.
- Élaboration de politiques intégrées en faveur de la qualité de l'air et de l'atténuation des changements climatiques dans les pays à revenu faible ou intermédiaire.
- Mise au point et application de plans nationaux d'adaptation pour la santé publique couvrant l'évaluation des risques et des conséquences, les mesures de réduction des risques, les systèmes d'alerte précoce et la préparation et les interventions en cas d'urgence sanitaire associée aux changements climatiques.

- Systèmes de suivi et d'évaluation des mesures d'adaptation dans le secteur de la santé et contrôle de l'efficacité de ces mesures.

Cet engagement vise à protéger les populations les plus vulnérables et à mettre en œuvre à plus grande échelle les engagements pris dans l'Accord de Paris sur le financement de l'adaptation et à combler le déficit de financement de l'adaptation en matière de santé, qui est largement admis, en tenant compte des changements climatiques dans les investissements de base du secteur de la santé. Ceci susciterait également de l'ambition en améliorant l'accès des citoyens et des autorités locales et nationales aux données et aux informations nécessaires pour évaluer les progrès accomplis dans la lutte à la fois contre la pollution de l'air et contre les émissions de CO_2.

Soutien du système des Nations Unies et de la communauté sanitaire mondiale

Les institutions des Nations Unies concernées, dont l'OMS, l'OMM et le Secrétariat de la CCNUCC, fourniraient :

- Un suivi et des rapports mondiaux globaux sur les investissements financiers en faveur de l'adaptation de la santé aux changements climatiques.
- Des normes, des orientations et de bonnes pratiques techniques sur les investissements en faveur de systèmes de santé résilients face au climat, de la surveillance et de la lutte contre les maladies sensibles au climat et des soins de santé « intelligents face au climat ».
- Des normes et orientations techniques sur le matériel de contrôle de la qualité de l'air.
- Une plateforme mondiale sur la qualité de l'air, intégrant des données collectées par les stations de contrôle dans les villes afin de procéder à des évaluations régionales et mondiales, et des modèles d'analyse pour fournir des estimations des niveaux de pollution de l'air aux populations qui ne disposent pas de stations de contrôle locales.
- Des orientations et un appui techniques pour le suivi des progrès accomplis dans la prise en compte des investissements en faveur de la santé dans l'adaptation nationale et dans les contributions prévues déterminées au niveau national au titre de la CCNUCC, et des profils climatiques et sanitaires des pays/villes établis par l'OMS ou dans le cadre de CCNUCC.

Possibilités de promotion des synergies et de la participation

- 20-28 mai – Débat sur les engagements potentiels avec les ministres de la santé à **l'Assemblée mondiale de la Santé**, à Genève.
- 30 juin-1er juillet : **Réunion des ministres de la santé** sur les changements climatiques, à Abou Dhabi, en marge de la conférence préparatoire des Émirats arabes unis en vue du Sommet sur le climat du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies.